

4004643

Dénomination : SEGECO AUDIT RHONE-ALPES

n° de gestion : 2000B00933

n° d'identification : 429 084 502

n° de dépôt : A2011/017828

Date du dépôt : 29/07/2011

Pièce : Avenant au projet de scission

**AVENANT
AU PROJET DE SCISSION DU 22 JUILLET 2011**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

. Monsieur Jean-Loup ROGE

Demeurant : 31 Boulevard des Belges – 69006 LYON

agissant en qualité de Président de la Société SOCIETE PIN & ASSOCIES (dénommée PIN & ASSOCIES dans les présentes), société par actions simplifiée au capital de 150.000 €, dont le siège social est à LYON 6^{ème} (69) – 170 Boulevard Stalingrad-, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 969 504 927,
inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région de LYON et de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de LYON

DENOMMEE EGALEMENT LA SOCIETE SCINDEE,
D'UNE PART,

ET :

. Monsieur Francis BERTHON

Demeurant : 57 Rue Hénou – 69004 LYON

agissant en qualité d'Administrateur de la Société SEGECO – SOCIETE D'EXPERTISE ET DE GESTION COMPTABLE (dénommée SEGECO dans les présentes), société anonyme au capital de 4.673.485 €, dont le siège social est à BRIVES CHARENSAC (43) – Z.I - 12, avenue de Coubon-, immatriculée au RCS du PUY EN VELAY sous le n° 587 350 273,
inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région de CLERMONT FERRAND et de LYON et de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de RIOM

spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du 27 juillet 2011

. Monsieur Jean-Loup ROGE

Demeurant : 31 Boulevard des Belges – 69006 LYON

agissant en qualité de Président Directeur Général de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES (dénommée SEGECO AUDIT RHONE ALPES dans les présentes), société anonyme au capital de 38.200 €, dont le siège social est à LYON 6^{ème} (69) – 170 Boulevard Stalingrad-, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 429 084 502,
inscrite au Tableau de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de LYON

spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du 27 juillet 2011

DENOMMEES EGALEMENT LES SOCIETES BENEFICIAIRES,
D'AUTRE PART,



Scission SOCIETE PIN & ASSOCIES



PREAMBULE :

En vue de la scission devant être effectuée par la Société PIN & ASSOCIES à la Société SEGECO (pour la branche d'activité d'expertise comptable) et à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES (pour la branche d'activité de commissariat aux comptes), il a été arrêté en date du 22 juillet 2011 un projet de scission.

Les soussignés rappellent que ledit projet de scission, conformément au règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004, stipule que les Sociétés PIN & ASSOCIES et SEGECO étant sous contrôle commun de la Société SEGEPRO, l'apport-scission de la branche d'activité d'expertise comptable de la Société PIN & ASSOCIES au profit de la Société SEGECO sera réalisé aux valeurs comptables.

En conséquence, et afin que les valeurs comptables des éléments apportés soient également admises du point de vue fiscal, les soussignés entendent ajouter à leurs déclarations l'obligation pour la Société SEGECO de reprendre dans ses comptes les écritures comptables de la Société scindée relatives à la branche d'expertise comptable apportée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisés et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés.

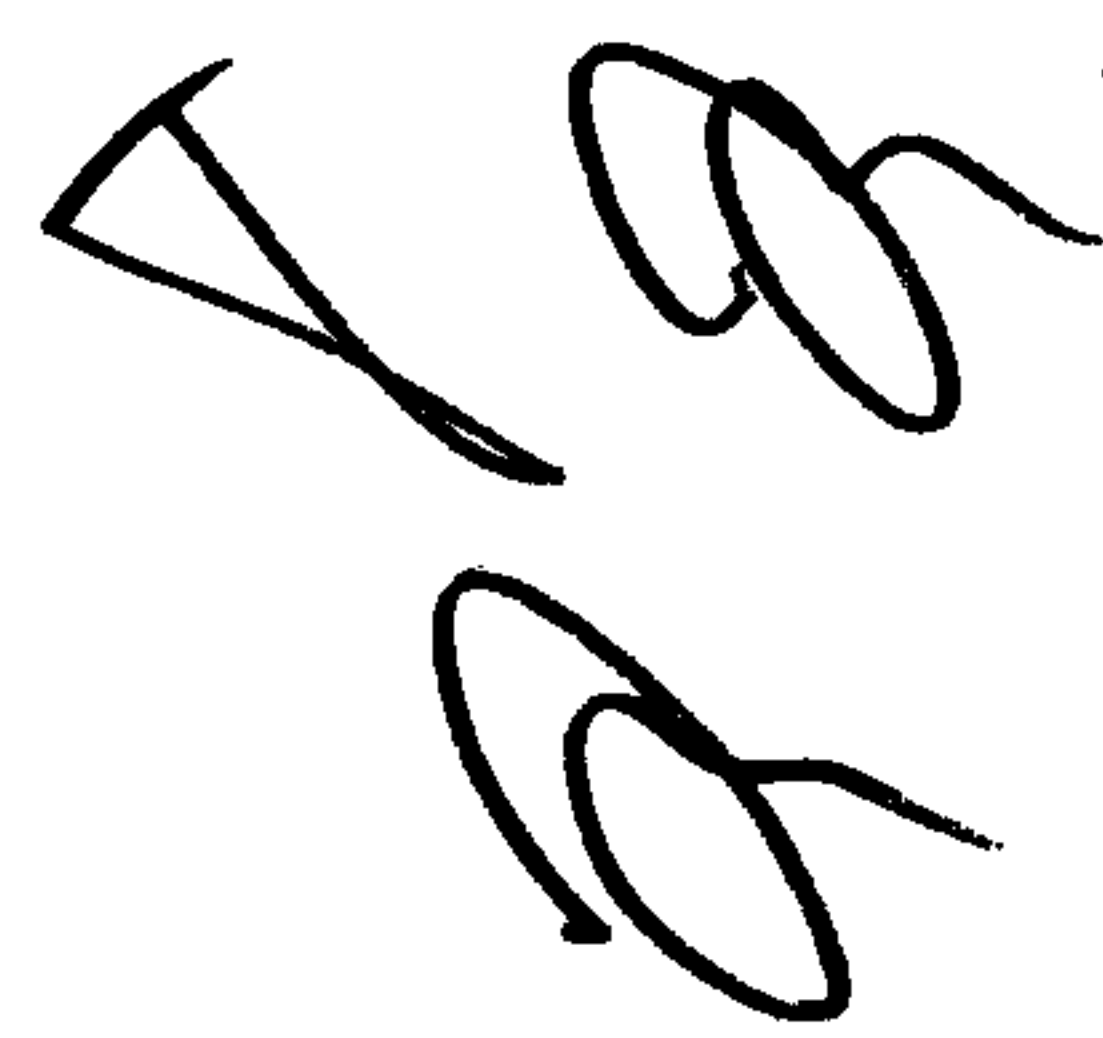
CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QU SUIT :

Les soussignés décident d'ajouter à la **HUITIEME PARTIE – REGIME FISCAL – II – IMPOTS SUR LES SOCIETES**, concernant les déclarations et engagements relatifs à la Société SEGECO, le paragraphe suivant :

« L'apport-scission de la branche d'activité d'expertise comptable de la Société PIN & ASSOCIES au profit de la Société SEGECO retenant, conformément au règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004, les valeurs comptables au 31 décembre 2010 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la Société scindée pour la branche d'activité d'expertise comptable, la Société SEGECO, Société bénéficiaire, conformément aux dispositions des instructions administratives du 11 août 1993 (BOI 4 I-1-93), du 3 août 2000 (BOI 4 I-2-00) et du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05), reprendra dans ses comptes les écritures comptables de la Société scindée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisés et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la Société scindée. »

AUTRES DISPOSITIONS DU PROJET DE SCISSION DU 22 JUILLET 2011 :

Toutes les autres dispositions, engagements, déclarations du projet de scission du 22 juillet 2011 demeurent inchangées.



ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des Sociétés en cause, ès qualités, élisent domicile aux sièges respectifs desdites Sociétés.

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

Fait à Lyon
Le 27 juillet 2011
En 20 exemplaires


SAS/PIN & ASSOCIES
Jean-Loup ROGE


SA SEGECO
Francis BERTHON


SA SEGECO AUDIT RHONE ALPES
Jean-Loup ROGE


SAS SEGEPRO (RCS LE PUY EN VELAY 443 416 912)
(intervenant au projet de scission pour l'engagement de conservation de 3 ans des titres)
Jean-Loup ROGE